UBS
LA MAISON
de Gestion

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Inkipit Premia Part C EUR
ISIN : FR0013316882

Société de gestion : UBS La Maison de Gestion

Objectifs et politique d'investissement

Inkipit Premia a pour objectif de gestion d'obtenir, sur la durée de placement recommandée de cinq (5) ans, une performance annualisée nette de frais de gestion supérieure à celle de l'€STR capitalisé + 1.2%, avec un objectif de volatilité annuelle moyenne de l'ordre de 6%, via la mise en oeuvre d'une gestion de type discrétionnaire. La composition de l'OPC peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

L'objectif de gestion indiqué est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement, de performance ou de volatilité du fonds.

Sauf en cas de circonstances exceptionnelles de marchés et d'anticipation défavorable de la société de gestion quant aux différentes stratégies de gestion mentionnées ci-dessous (pouvant conduire le FCP à se replier sur des stratégies de gestion monétaires (OPC monétaires) jusqu'à 100% maximum de l'actif net), le FCP est investi, dans le cadre d'un processus de sélection rigoureux quantitatif et qualitatif par la société de gestion, à hauteur de 90% minimum en OPC ayant recours à des stratégies de rendement absolu. Ces stratégies regroupent les techniques de gestion non traditionnelles ayant pour objectif commun : la recherche d'une performance décorrélée (ou différenciée) de celle des principaux marchés (devises, obligations, actions ou indice de contrats à terme sur matières premières).

Le FCP investit notamment dans des OPC ayant recours aux stratégies à rendement absolu de type « long/short » (entre 0 et 70% de l'actif net), « arbitrage/relative value » (entre 0 et 50% de l'actif net), « Global macro» (entre 0 et 50% de l'actif net), « Systématiques » (entre 0 et 50% de l'actif net) et « Situations spéciales » / « Event-driven » (entre 0 et 70% de l'actif net).

Le pourcentage minimum de détention d'OPC est de 90 %.

Existence éventuelle d'un risque de change sur tous types de devises pour le résident français de la zone euro (jusqu'à 20% de l'actif du FCP).

Compte tenu de la nature flexible de la gestion du FCP mise en oeuvre, son exposition aux marchés des actions et des taux sera, pour chacun de ces marchés, comprise entre 0 et 100% maximum.

En outre, l'OPCVM peut par ailleurs intervenir à titre de couverture sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré (swaps de change, change à terme, marché des futures), afin de poursuivre son objectif de gestion et dans le cadre du pilotage de son exposition au marché des devises.

L'exposition consolidée du portefeuille au marché des devises, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 20%.

Caractéristiques essentielles :

Hebdomadaire Vendredi + Fin de mois. Centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) : le jour ouvré précédent à 12h00 auprès de CACEIS Bank. Exécution des ordres : prochaine VL (cours inconnu). Date de règlement des S/R : VL + 3 jours ouvrés. Cette part est une part de capitalisation.
Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

Le niveau de risque de cet OPCVM reflète principalement les risques des marchés des actions, des taux, du crédit et du change sur lesquels il est investi.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque». L'OPCVM peut également être exposé aux risques ci-dessous, qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque et dont la survenance peut avoir un impact sur la valeur liquidative :

- Risque de crédit : risque que les émetteurs des instruments de dette puissent faire défaut ou que leur notation de crédit soit dégradée.
- Risque de contrepartie : risque de défaillance d'une contrepartie l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis du fonds.
- Risque de liquidité : risque que le gérant soit dans l'incapacité de vendre ses positions dans des conditions satisfaisantes afin de faire face à ses engagements, étant donné les faibles volumes d'échanges sur les marchés financiers.
- L'utilisation de produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres du portefeuille.
- La description des risques, ci-dessus, n'est pas exhaustive et les investisseurs potentiels doivent prendre connaissance du prospectus dans son intégralité et consulter des conseillers professionnels si nécessaire.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement[1]	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	2.71%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	10.00%

10% TTC de la performance annuelle nette de frais positive du FCP supérieure à la performance de l'indicateur de référence (€STR + 1,2%) et à la plus haute Valeur Liquidative d'une fin d'exercice comptable ayant précédemment fait l'objet d'un prélèvement.

Montant de la commission de performance facturé sur l'exercice précédent : 0.20%

[1] Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Le cas échéant, les frais d'entrée sont prélevés avant que votre capital ne soit investi.

Le montant des frais courants communiqués est une estimation. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

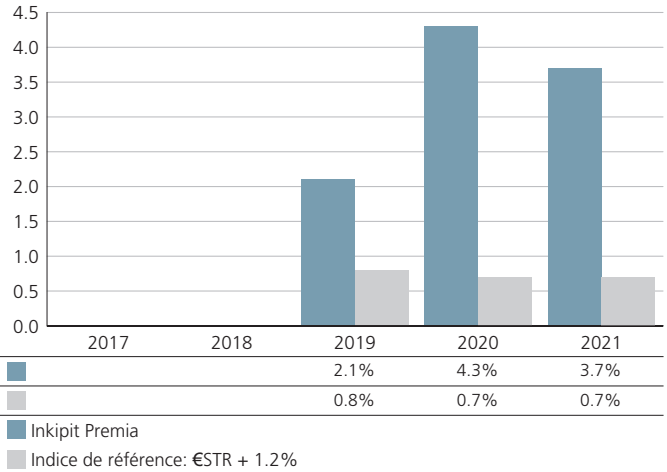
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre véhicule de gestion collective.
- les commissions de surperformance
- Pour chaque exercice, le rapport annuel de l'OPCVM donnera le montant exact des frais encourus et le présent document d'information clé pour l'investisseur sera mis à jour.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais dans la rubrique Frais et Commissions du prospectus qui est disponible auprès de UBS La Maison de Gestion, 91 boulevard Haussmann - 75008 Paris. Internet: www.lamaisondegestion.com

Lorsque le fonds a dépassé son indice de référence, il autorise le versement d'une commission de surperformance également en cas de performance négative.

Performances passées

Performance (en %)



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.

La Part « C EUR » a été créée le 08/06/2018.

Les performances sont évaluées en EUR.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS BANK

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le Fonds: Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le Fonds: Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français, gratuitement auprès de UBS La Maison de Gestion - 91 boulevard Haussmann - 75008 Paris - Tel: 01 53 05 28 00 - e-mail : contact@lamaisondegestion.com. Internet : www.lamaisondegestion.com.

Catégories de parts : Cet OPCVM est constitué d'une seule catégorie de part.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est tenue à disposition auprès de la société de gestion. Elle est communiquée à toute personne qui en fait la demande.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts ou d'actions d'OPC peuvent être soumis à taxation.

Les porteurs de l'OPCVM sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de UBS La Maison de Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus.

La «Politique de rémunération» actualisée et en vigueur est disponible sur simple demande auprès de la Société de Gestion et/ou sur son site internet: www.lamaisondegestion.com.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.
UBS La Maison de Gestion est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 09 décembe 2022.